

Séance du 13 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 07.05.2024
Date d'affichage : 07.05.2024
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, Monsieur EDMOND, Mesdames BITTY KOUAKOU, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Madame RHOON pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BISSON, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur JLASSI pour Monsieur NDOYE.

ABSENTS : Monsieur ABDELLAOUI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Mise en place du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

Rapporteur : L. Vessah

N° 2024-39

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de la direction des Solidarités d'organiser le dispositif « Bourse aux projets jeunes » dans le cadre de l'engagement du public jeune,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans ayant des difficultés pour réaliser leur projet,

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes de se mobiliser et de saisir les opportunités qu'ils peuvent bénéficier,

CONSIDERANT que la mise en place de ce dispositif permettra aux jeunes de s'approprier les notions de méthodologie de projet,

CONSIDERANT que la Structure Information Jeunesse est un lieu prépondérant pour répondre au plus près des besoins des jeunes,

Après l'avis de la commission générale en date du 29 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver la convention ainsi que la mise en place du dispositif « Bourse aux projets jeunes » et ses modalités de fonctionnement :

- ✓ Dispositif concernant les jeunes de 16 à 25 ans,
- ✓ Pour une mission d'une durée de 35h soit h par jour sur 5 jours,
- ✓ En contrepartie les jeunes recevront 300 € au terme de leur mission,

Article 2 : De dire que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de la commune.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 13 mai 2024

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON